



PREAVIS MUNICIPAL No 03 / 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2019

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2019. Il faut le dire, établir un budget devient de plus en plus difficile et surtout si nous voulons qu'il soit équilibré. Pour la 5^{ème} année consécutive, vos Autorités ne sont pas parvenues à l'équilibre budgétaire malgré le minimum de dépenses prévues pour 2019. En effet, notre commune doit faire face à la mise en place de la réforme fiscale RIE III et nous allons en plus subir des explosions budgétaires dans les dicastères « Facture sociale » avec une augmentation de 15%. Pour les garderies, il faudra compter un plus de 41.6% et enfin la facture policière prend elle aussi l'ascenseur avec un plus de 11%.

Dans les faits, nous vous présentons un budget 2019 avec un excédent de charges de frs 246'899.00, en prenant en compte un seul gros entretien celui des routes.

Nous vous donnons ci-après quelques explications détaillées au poste réceptions et manifestations où nous avons prévu un budget de frs 32'000.00 en lieu et place des frs 25'000.00 habituels. En effet, en 2019 nous devrions normalement fêter une centenaire. De plus il est prévu pour nos aînés une sortie et non pas simplement un repas.

Le dicastère « Sport » est en baisse lui de plus de frs 10'000.00. Votre exécutif a répondu à la demande de son législatif.

Le centre budgétaire « Finances » est lui en très forte hausse. En effet, nous devenons un gros contributeur à la péréquation. Pour 2019 nos paiements seront à hauteur de frs 464'000.00, alors que notre retour péréquatif sera lui seulement de frs 367'984.00. Cela signifie que nous sommes contributeur à hauteur de frs 96'020.00 en lieu et place des frs 12'000.00 pour 2018. Ce changement vous a été expliqué lors de la votation sur notre taux d'impôt communal.

Pour ce qui concerne le dicastère « Domaines et Bâtiments », ce dernier est stable.

Le poste « Travaux » est en baisse et cela malgré le fait que nous prévoyons un montant de frs 40'000.00 pour entretenir nos routes les plus endommagées.

Le dicastère « Ordures ménagères et décharge » est désormais équilibré.

Le centre budgétaire « Réseaux d'égouts et épuration » est en partie équilibré, si nous faisons abstraction de l'amortissement obligatoire.

Le dicastère police est en forte hausse de 11%, mais là aussi nous sommes victimes du Canton.

Le poste « Instruction publique et cultes » est en légère hausse suite à la réception du budget de l'ASIRE.

Pour finir, le dicastère « Sécurité sociale » explose littéralement. La facture sociale augmente de frs 58'371.00 et que dire des garderies qui passe de frs 47'900.00 pour 2018 à frs 82'000.00 pour 2019.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est stable.

Poste 2 - Finances

En forte hausse aux charges comme expliqué dans le préavis.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Ce poste est stable.

Poste 4 - Travaux

Comme expliqué ci-dessus, malgré frs 40'000.00 prévu pour les routes, ce poste est stable.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

En légère hausse comme expliqué dans ce préavis.

Poste 6 - Police

Ce poste subit une forte augmentation.

Poste 7 - Sécurité sociale

Ce poste explose comme expliqué dans le préavis.

Poste 8 - Services industriels

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

En conclusion, votre Municipalité présente un budget 2019 déficitaire avec un excédent de charges de **frs 246'899.00**. Vous aurez toutes et tous remarqué que c'est la mise en place des politiques publiques cantonales qui nous met dans cette position très inconfortable et il est à craindre que cela continue.

Le budget 2019 apparait donc comme le moins bon depuis 20 ans, mais votre exécutif n'a quasi plus les moyens de lutter contre cette tendance.

Le temps est donc venu d'intervenir pour une meilleure répartition des charges entre Canton et Communes, on ne peut ne pas continuer de la sorte à savoir un Canton toujours plus riche et des Communes toujours plus pauvres. Une réflexion en cours en ce moment même entre les deux associations faitières soit l'UCV et l'ADCV d'un côté et le Canton de l'autre pourrait aller dans ce sens, faute de quoi nombre de Communes ne seront plus capables de faire face à leurs charges.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 03/2018 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2019 tel que présenté, prévoyant un déficit de frs 246'899.00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire

A Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2018